



Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du 26 juin 2025

DATE DE CONVOCATION

7 mai 2025

DATE D’AFFICHAGE

18 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICE : 15****PRÉSENTS : 14****VOTANTS : 15****Assistaient à la réunion :**

Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Dominique REMY, Michel DEMEURE, Christelle VANHERSECKE, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINOY, Marianne KERRICH, Nicole DEWAILLY, Brigitte COLLET.

Excusés :

Laurent SCHOLART donne pouvoir à Dominique REMY, Perrine PANAROTTO donne pouvoir à Stéphane VITIGE, Isabelle ROBION donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE.

Secrétaire de séance :

Jean-Gabriel DEPINOY

Monsieur le Maire demande l’autorisation d’ajouter les points suivants à l’ordre du jour :
4.3-Convention de partenariat avec le Département du Nord pour lutter contre l’isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de Handicap
6-2-1 Création de 2 postes d’animateur périscolaire dans le cadre du dispositif Contrat unique d’insertion Contrat d’Accompagnement dans l’Emploi (CAE) Parcours emploi compétences

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l’unanimité**Dans ce Procès-Verbal**

1	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL	1
2	ACTUALITES INTERCOMMUNALES	1
3	DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE	2
4	DELEGATION ACTION SOCIALE.....	3
5	DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE	3
6	DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION	3
7	DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE.....	5
8	LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L’ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	6
9	INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES.....	6

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 MAI 2025

Monsieur le Maire sollicite l’avis des conseillers sur ce compte-rendu qui a été adressé peu après la réunion.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS.

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture

2 Actualités intercommunales

2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe les élus des réunions de la CCPC :

Lundi 26 Mai : Conseil CCPC où plusieurs modifications de PLU locaux ont été approuvées ainsi que le pacte financier et les comptes de gestion et administratif 2024. Nous avons aussi validé quelques fonds de concours.

Mardi 27 Mai : réunion des référents communication

Jeudi 5 juin : Réunion du secteur Nord Est de la CCPC pour l’éventuelle implantation d’un équipement structurant, de compétence communautaire, dans notre secteur. Les Maires présents sont plus favorables à un équipement culturel qu’un équipement sportif.

Mercredi 11 juin : Commission chargée de la réflexion sur l’opportunité du passage de l’interco en Communauté d’Agglo. Nous avons longuement échangé sur la compétence mobilité.

Lundi 16 juin : Bureau et conférence des Maires où nous avons reçu une proposition du SMTD (Syndicat Mixte de Transport du Douaisis) pour l’organisation de la compétence Mobilité sur notre territoire. Nous avons aussi échangé sur la création d’une « Brigade de l’Environnement au niveau de la CCPC dont les interventions seraient prises en charge par la Pévèle Carembault.

Mardi 24 juin : Réunion des référents « jeunesse » pour point sur les ALSH de cet été et, sans doute un point sur le renouvellement ou non de notre collaboration avec Myperischool.

Mercredi 25 Juin : Comité de Pilotage de la CADA où nous faisons un point des actions à engager prioritairement suite aux différents ateliers.

2.2 REPARTITION DES SIEGES COMMUNAUTAIRES POUR LE MANDAT 2026/2032 (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle que Luc Foutry, Président de la CCPC, préconise de rester sur le nombre de conseillers à 53 comme le droit commun y amène. Il invite donc les conseils municipaux à retenir l'une des simulations qui permet de conserver ce nombre de conseillers tout en préconisant de choisir la répartition prévue par le droit commun. Pour rappel, les conseils municipaux doivent délibérer avant le 31 août 2025. En l'absence de délibération est considéré que la commune se positionne pour la répartition du droit commun.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers d'accepter cette préconisation sur la base de 53 conseillers communautaires et une répartition telle qu'elle est définie selon le droit commun.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

2.3 TRANSFERT DE COMPETENCE « CONFECTION ET LIVRAISON DES REPAS AUX RESTAURANTS SCOLAIRES (POUR AVIS).

Monsieur le Maire donne lecture de la motion qui a été élaborée lors de la réunion des élus du 10 juin et sollicite de nouveau l'avis du conseil sur cette motion :

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

2.3.1 Prise de compétence « confection et livraison des repas aux restaurants scolaires » par la CCPC (Pour avis).

Concernant le projet de prise de compétence de la CCPC « confection et livraison des repas aux restaurants scolaires »,

Monsieur le Maire rappelle la motion élaborée lors de la réunion des élus du 10 juin dernier et entérinée antérieurement par le vote du conseil municipal en cette même séance.

Il insiste notamment sur le fait qu'il serait plus judicieux de prioriser les prises de compétences « Mobilité » et « Voirie » par la CCPC

Par ailleurs, il précise également que le projet de prise de compétence « confection et livraison des repas aux restaurants scolaires » est un projet louable mais qui se heurte à des limites de taille à savoir :

- Que la fin du mandat actuel approche et ce projet est un vrai projet de mandat qui représente un engagement de longue durée
- Certains points importants ne sont pas définis : mise en place ou non d'une régie, choix du local, interrogations sur la possibilité de minorer le transfert de charges qui ne bénéficierait pas à l'ensemble des communes.

Mr le Maire précise également que ce projet ferait passer notre commune de 30% de bio (actuellement) à 20% de bio. Il convient d'ajouter que notre prestataire actuel nous donne toute satisfaction

Pour toutes ces raisons invoquées, Mr le Maire propose de donner un avis défavorable au transfert de compétence « confection et livraison des repas aux restaurants scolaires » vers la CCPC

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité pour refuser le transfert de compétence à la CCPC

3 Délégation éducation, enfance, jeunesse

3.1 POINT SUR LE DERNIER CONSEIL D'ECOLE ET SUR LES EFFECTIFS DE LA RENTREE.

Lors de ce conseil nous avons fait le point des travaux à réaliser cet été. Michel Demeure s'entretiendra des priorités avec la Directrice. L'effectif à la rentrée 2025 est de 154 contre 150 actuellement. Madame la Directrice a fait un point des activités proposées en cours d'année 2024/2025 et a demandé une rallonge budgétaire pour des manuels suite au changement des programmes.

3.2 POINT SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

Monsieur le Maire fait un point des activités (nombreuses) des élus du CMJ avec, en point d'orgue, la boom organisée pour les primaires puis les collégiens. Pour une grande partie d'entre eux cette année scolaire se terminera par une visite du parlement européen le 02 juillet.

Refus du transfert de compétence « confection et livraison des repas aux restaurants scolaires »

Un conseil municipal des jeunes dynamique...

4 Délégation action Sociale

4.1 POINT SUR LA COMMISSION SOCIALE.

Anne-Sophie Moreau, adjointe en charge de l'action sociale, indique qu'aucun nouveau logement ne s'est libéré pour le moment.

4.2 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS).

Anne-Sophie Moreau, adjointe en charge de l'action sociale, indique qu'aucune demande d'aide individuelle n'a pu être attribuée récemment.

4.3 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AINES ET DES PLUS FRAGILES EN SITUATION DE HANDICAP (POUR AVIS).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec le Département qui a pour finalité de lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de Handicap. Cette convention va concrétiser un travail déjà entrepris à notre niveau et notre partenariat renforcé avec le Département.

Après échanges, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer tout document afférent à cette convention pour une durée de 3 ans renouvelables.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

5 Délégation aménagement cadre de vie

5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

Michel Demeure, conseiller délégué à l'urbanisme et aux travaux fait le point des travaux en cours sur la commune :

Peinture des barrières de la crèche, réparation de la serrure de la porte de la grange, tontes et taille des massifs, pose d'un nouveau bac à fleurs rue de France et fleurissement du monument aux morts.

5.2 LES TRAVAUX ENVISAGES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Michel Demeure, conseiller délégué à l'urbanisme et aux travaux fait le point des travaux envisagés pendant la période estivale et notamment dans les bâtiments municipaux : peinture dans le dortoir et le bureau de la directrice, pose de rideaux dans une classe, réparations diverses, changement de chaises pour les petits.

6 Délégation finance et administration

6.1 CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (POUR AVIS).

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} Septembre 2025.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

- DECIDE de créer un poste d'agent de restauration et d'entretien à compter du 1^{er} septembre 2025 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 27 heures par semaine.

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6.2 CREATION DE 3 EMPLOIS NON-PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (POUR AVIS).

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 3 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour renforcer l'équipe périscolaire suite à une augmentation des effectifs des enfants fréquentant le service,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création de 3 emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet :

- 1 pour une durée hebdomadaire de service de 24/35ème à compter du 1/08/2025 jusqu'au 31/07/2026
- 2 pour une durée hebdomadaire de service de 15/35ème à compter du 1/09/2025 pour une durée de 1 an

Ces emplois non-permanents seront occupés par 3 agents contractuel recrutés par voie de contrat à durée déterminée. Ils devront justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Ce type de contrats peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des présents

6.2.1 Création de 2 postes d'animateur périscolaire dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences (Pour avis).

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 2 emplois dans les conditions ci-après, à compter du 1 Septembre 2025.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ces contrats sont des contrats aidés, réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ces contrats s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre de ces contrats d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (France Travail, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec France Travail et des contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

- DECIDE de créer 2 postes d'animateurs périscolaire à compter du 1er septembre 2025 ans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- PRECISE que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront d'une durée de 12 mois.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6.3 TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL (POUR AVIS).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu la nécessité de remplacer un agent à temps non-complet (27/35ème) placé en position de disponibilité de droit à compter du 1er septembre 2025

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De porter, à compter du 1 Septembre 2025 de 26 heures à 27 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de d'adjoint territorial d'animation,

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

6.4 RETOUR SUR NOTRE RENCONTRE AVEC NOTRE CONSEILLERE AUX DECIDEURS LOCAUX DE LA DGFIP.

Alain Fournier, premier adjoint aux finances, fait un point de notre rencontre avec Madame Devos de la DGFIP qui a fait un point sur le très bon état des finances de la commune. Elle a mis en avant l'excellent travail de Thomas DAMIEN qui assure la comptabilité de la commune.

6.5 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (POUR AVIS)

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal, pour octroyer une subvention de 300,00€ à l'association « Le comptoir de la Pévèle » et 200,00€ à l'association CAT NAT.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : favorable à l'unanimité.

7 Délégation Animation du village

7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Dominique Rémy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités réalisées depuis le conseil de Mai.

18 mai : Gala de Wan'1 sports au Pacbo

22 mai : Marche organisée par PevMel asso à Wervick Sud

23 mai : Vente de pizza par l'APE

Vente de produits du terroir par le Comptoir de la Pévèle

24 mai : Parcours motricité des Jeunes Pousses

30 mai : Fête des voisins

3 juin : Voyage des aînés à Château-Thierry

5 juin : Marche organisée par PevMel asso à Pérenchies

7 juin : Repair Café

14 juin : Parcours motricité des Jeunes Pousses

Boom organisée par le CMJ

19 juin : Marche organisée par PevMel asso à Calais

Réunion publique sur le PLUi

21 juin : Fête de l'école et kermesse

22 juin : Parcours du cœur

24 juin : Repas des adhérents du Pev'Mel asso

7.2 LES ACTIVITES A VENIR.

Dominique Remy, adjoint en charge de l'animation du village fait un point des activités à venir jusqu'au prochain conseil de septembre

27 juin : Kermesse et AG des Jeunes Pousses

Pot de départ d'Anaïs

28 juin : Soirée jeux à la Médiathèque
Auberge espagnole de l'association Wan'1 sports

29 juin : Baptême du drapeau de l'UMC

Spectacle de Ukulélé

2 juillet : sortie du CMJ au Parlement

5 juillet : Parcours motricité des Jeunes Pousses

13 juillet : lampions et feux d'artifice

6 septembre : Forum des associations

Accueil des nouveaux habitants

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Pas de décisions

9 Informations/Questions diverses

Point RH pour la rentrée 2026.

Monsieur la Maire fait un point complet des effectifs à la rentrée et des différentes mesures RH

La Préfecture a annoncé à monsieur le Maire l'accord des subventions de 16203€ pour les travaux avenue des acacias et de 9062€ pour la verrière de la garderie.

Monsieur le Maire annonce le rejet des conclusions de l'ensemble des demandes de la SCEA des acacias concernant le projet de béguinage.

conseil municipal : jeudi 25 septembre à 20h

La séance est levée à 22h00